

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 décembre 2013

L'an deux mil treize, le 5 décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACHÈVRE, Maire.

Étaient présents : ANDRE Patricia, BARBE Éric, DESVAGES Gérard, DUPONT Claude, FOUQUES Jacques, GRANDIN Bénédicte, LACHÈVRE Jean-Pierre, LEJEUNE Marie-Henriette, LEROND Maurice, THIBERGE Pascal

Étaient absents – excusés : LAVARDE Patrick (pouvoir à Marie-Henriette LEJEUNE), BARRUET-ULRICH Line

Le Conseil a choisi Marie-Henriette LEJEUNE comme secrétaire de la séance.

Budget commune : délibération modificative

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que, suite aux différents arrêts maladie des personnels du service technique, il a fallu procéder à des recrutements de remplacement. Cela a impacté le crédit alloué aux charges de personnel. Il informe les membres du conseil de la nécessité de procéder à des modifications budgétaires et propose de virer 2000 € du chapitre 67 – Charges exceptionnelles vers le chapitre 012 – Charges de personnel. Il rappelle également que ces charges de personnel pour remplacement seront remboursées par l'assurance maladie mais s'imputent sur un chapitre de recettes. Globalement, après prise en compte de ces recettes, les dépenses de personnel nettes de l'année resteront dans l'enveloppe prévue au budget primitif.

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité ces modifications sur le budget de la Commune.

Camping municipal : tarifs 2014 :

Madame LEJEUNE, Adjointe en charge de la commission camping, propose au conseil municipal de fixer les tarifs à appliquer aux personnes séjournant au camping municipal pour l'année 2014.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2014 :

<i>Tarif camping journalier</i>	<i>Basse Saison</i>	<i>Haute Saison (du 5 juillet au 30 août 2014)</i>	
Emplacement + voiture	5,15 €	5,35 €	
Électricité (maxi 10A)	4,00 €	4,00 €	
Campeur	4,25 €	4,40 €	
Enfant (De 1 à 7 ans)	2,10 €	2,15 €	
Animal	2,10 €	2,40 €	
Visiteur et Douche passage	2,65 €	2,80 €	
Deuxième véhicule ou bateau	2,80 €	2,90 €	
Forfait camping-car 1 nuit (2 personnes, sans électricité)	10,00 €	11,00 €	
Garage mort	3,50 €	4,30 € sans électricité	5,35 € avec électricité
Taxe de séjour (à partir de 13 ans)	0,20 €		
Caution badge d'entrée	30,00 €		
<i>Forfaits séjours continus (taxe de séjour en plus)</i>			
Forfait séjour 7 nuits			
1 personne, emplacement, électricité	89,50 €		
personne supplémentaire	27,80 €		
De 1 à 7 ans	13,90 €		

Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents : Adhésion de la commune de Condé sur Seulles

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents a vocation à gérer, dans le cadre d'une démarche collective, l'ensemble du bassin versant de la Seulles.

Dans ce contexte, la commune de Condé sur Seulles a demandé son adhésion au syndicat par délibération du 15 juillet 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise l'adhésion de la commune de Condé sur Seulles au Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (S.M.S.A.) à compter du 1er janvier 2014 .

Syndicat d'Eau potable du Vieux Colombier : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de l'élaboration du Schéma départemental de coopération intercommunale, le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Vallée de la Seulles a été intégré au sein du Syndicat mixte de production d'eau du Vieux Colombier.

Afin d'assurer la représentation de la commune au sein de ce nouveau syndicat, il faut désigner 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant).

Monsieur le Maire propose de reconduire les délégués précédents, à savoir Jean-Pierre LACHÈVRE, délégué titulaire et Gérard DESVAGES, délégué suppléant.

L'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Jean-Pierre Lachèvre et Gérard DESVAGES sont élus respectivement délégué titulaire et délégué suppléant à l'unanimité des voix.

Questions diverses

Travaux presbytère :

Monsieur Dupont, Adjoint en charge des travaux de la commune, expose aux membres du conseil que les travaux de rénovation du presbytère touchent à leur fin. Il était prévu que le personnel du service technique s'occupe des travaux de peinture. Malheureusement, l'arrêt de travail prolongé de l'un d'eux oblige à se tourner vers une entreprise de peinture. Trois devis ont été reçus. Le moins disant est celui de l'entreprise Guilbert Habitat pour un montant HT de 14 550,02 €. Monsieur le Maire propose que cette entreprise soit retenue afin d'effectuer les travaux de peinture du presbytère. À l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

Rythmes scolaires

Monsieur Thiberge présente l'organisation du temps scolaire retenue par le Syndicat, ayant reçu un avis favorable du conseil d'école et transmise aux autorités académiques pour validation. Le projet final qui nécessite une demande dérogatoire, propose de retenir le mercredi comme demi-journée supplémentaire d'enseignement, d'organiser 4 séances d'activités périscolaires de 45 minutes en début d'après-midi (tous les jours sauf le mercredi) à Banville pour l'école maternelle et 2 séances d'activités périscolaires de 1h30 les lundis et jeudis en fin d'après-midi à Graye pour l'école élémentaire.

Le projet a été élaboré par un comité de pilotage composé des enseignants, de parents d'élèves et d'élus des 3 communes. Pensé globalement, il a permis de trouver le juste équilibre entre temps de l'enfant, locaux disponibles, animateurs pressentis, regard des différents acteurs .

La réflexion collective, menée dans un esprit très constructif a été nourrie par des enquêtes menées auprès des familles et par la rencontre d'associations notamment l'Office Municipal d'Animation Culturelle et l'Ecole de Musique de Courseulles, Accueil et Soutien par le Loisir et l'Activité Motrice de Ver sur mer.

Le coût de ce projet, pour une année scolaire, est estimé actuellement à 32 000 € ce qui représenterait une majoration de la contribution de chaque commune de l'ordre de 33 % hors subvention.

Les familles seront informées plus précisément sur la nouvelle organisation du temps scolaire au cours du premier trimestre de l'année civile 2014.

Activités jeunes

Monsieur Dupont expose que les membres de la commission ont fait un bilan de l'année écoulée. Il s'avère que les participations aux sorties ont tendance à diminuer et que certaines ont dû être annulées.

La commission se réunira en janvier pour élaborer un programme allégé d'activités pour le premier semestre 2014.

Monsieur le Maire rappelle quelques dates :

- Arbre de Noël de la commune à la Ruche le samedi 4 janvier 2014 à 17 heures
- Repas des Aînés le dimanche 26 janvier 2014 au Château de Vaux

À l'issue de l'étude de ces points, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.